

RÉDUISEZ LES PERTES

La campagne *Réduisez les pertes* d'Encorp sensibilise les consommateurs aux façons dont ils doivent préparer leurs récipients à boisson avant de les rapporter pour en obtenir le remboursement, et encourage les bonnes pratiques visant à réduire au minimum la production de déchets tout au long du processus de recyclage. Nous vous invitons à prendre connaissance des directives suivantes destinées aux consommateurs afin de garantir la cohérence des messages.

Les directives en rouge DOIVENT être respectées. **Les récipients qui n'y seraient pas conformes NE DONNENT PAS droit au remboursement de la consigne et pourraient être refusés.**



**Aucun
liquide ni
déchet**

Afin de réduire le risque de contamination croisée et d'aider à garantir que les matériaux parviennent aux marchés finaux du recyclage, nous demandons aux clients de vider tous les récipients avant de les rapporter.



**Aucun
verre brisé**

Pour la sécurité du personnel des centres de remboursement (CR), nous demandons aux clients de faire preuve de prudence lorsqu'ils manipulent des bouteilles en verre et de ne pas rapporter de bouteilles en verre cassées.



**N'aplatissez
pas les
canettes**

Afin que le personnel des CR puisse facilement lire ce qui est écrit sur les canettes pour vérifier que celles-ci sont admissibles au remboursement, nous demandons aux clients de ne pas les aplatir comme des rondelles de hockey. Les canettes qui ne sont que légèrement écrasées et dont l'étiquette est encore visible sont acceptées.

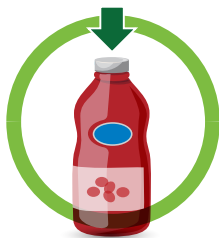


**Ne retirez
pas les
étiquettes**

Afin que le personnel des CR puisse s'y reporter pour s'assurer que les récipients à boisson donnent bien droit au remboursement, nous demandons aux clients de ne pas retirer les étiquettes.

RÉDUISEZ LES PERTES

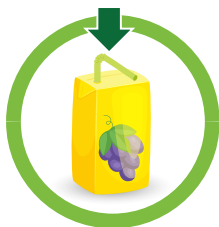
Les directives en vert constituent de bonnes pratiques que les consommateurs sont invités à suivre. **Les récipients qui n'y seraient pas conformes peuvent quand même faire l'objet d'un remboursement.** Ne refusez pas un récipient qui dérogerait à ces recommandations.



Laissez les bouchons en place

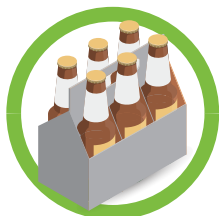
Afin de garantir que les bouchons puissent être recueillis en vue de leur recyclage, nous invitons les clients à les laisser sur les récipients à boisson qu'ils rapportent. Les récipients devraient être placés dans les sacs ou bacs de vrac avec leur bouchon.

Les clients peuvent également rapporter leurs bouchons en vrac aux CR. Dans ce cas, ceux-ci devront être triés par matériau dans la mesure du possible, ou ajoutés à la catégorie de tri/SKU 11 si le matériau est inconnu.



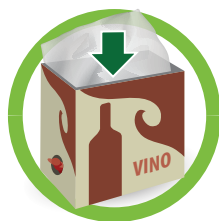
Enfoncez les pailles

Afin de permettre la collecte des pailles fournies en vue de leur recyclage, nous invitons les clients à enfoncez ces pailles dans les récipients avant de les rapporter. Les pailles doivent demeurer à l'intérieur des récipients lorsque ceux-ci sont placés dans les sacs ou bacs de vrac.



Rangez les bouteilles de bière dans leur boîte

Afin de réduire le besoin de boîtes de réemballage dans les CR, les clients sont invités à rapporter les bouteilles de bière réutilisables dans leur boîte d'origine.



Laissez les poches à vin à l'intérieur

Nous invitons les clients à laisser les poches à vin dans leur boîte lorsqu'ils les rapportent, ce qui garantira que ces deux éléments puissent être recueillis en vue de leur recyclage. N'oubliez pas, de votre côté, de retirer les poches des boîtes, puis de classer les poches dans la catégorie de tri/SKU 11 et les cartons, dans la catégorie de tri/SKU 28.



Choisissez des bacs/sacs réutilisables (ou sacs transparents)

Afin de contribuer à la réduction des déchets plastiques à usage unique, nous encourageons nos clients à utiliser des bacs ou des sacs réutilisables lorsqu'ils rapportent des récipients à boisson aux CR. N'oubliez pas de rendre les bacs ou sacs aux clients à la fin de la transaction.